

Profil d'enseignement pour le Bachelier en Droit
Faculté de Droit et Criminologie

Une maîtrise conceptuelle et technique

Compétence 1 : Maîtriser les concepts, les techniques et la terminologie pour exprimer une pensée juridique rigoureuse.

1. Acquérir les savoirs fondamentaux pour maîtriser les mécanismes juridiques

- Maîtriser l'organisation des pouvoirs permettant d'identifier les institutions et les sources du droit
- Acquérir un socle de savoirs juridiques de base permettant de travailler avec des savoirs plus affinés et de qualifier juridiquement des situations (de plus en plus) complexes
- *Développer des stratégies adéquates pour actualiser systématiquement son savoir juridique.*

2. Utiliser la langue comme un outil de la pensée juridique

- Choisir une terminologie juridique appropriée et précise, y compris dans ces nuances
- Exprimer sa pensée de façon construite et rigoureuse
- Maîtriser les règles de références aux sources documentaires
- *Mobiliser des connaissances linguistiques spécifiques en anglais permettant de s'ouvrir à d'autres systèmes juridiques*
- *Maîtriser le néerlandais pour exploiter toutes les sources du droit propres au contexte belge*

Une approche pragmatique du droit

Compétence 2 : S'inscrire dans une approche pragmatique du droit pour résoudre des questions concrètes

1. Transformer une problématique de terrain en question juridique :

- Maîtriser les outils de recherche juridique et les techniques de lecture efficaces
- Identifier et délimiter les sources du droit pour qualifier les faits et déterminer les axes de travail à développer
- Combiner les différentes sources du droit tant national qu'international
- Appliquer les règles du droit positif dans la résolution d'un cas pratique

2. Mettre en œuvre les différentes techniques d'interprétation et d'argumentation

- Pondérer l'importance donnée à chaque source
- Exploiter la valeur argumentative des cas comparables pour s'inscrire dans une certaine cohérence juridique
- Poser un regard critique sur les interprétations juridiques proposées dans la doctrine et la jurisprudence
- Proposer de nouvelles interprétations de nature à renouveler la règle de droit légitime

3. Défendre sa position juridique

- Asseoir sa position juridique en formulant une argumentation et des conclusions motivées
- Structurer son raisonnement juridique en maniant intelligemment et avec précision l'analogie et le syllogisme, tant à l'oral qu'à l'écrit
- Évaluer et démontrer la solidité de son raisonnement
- Anticiper les constructions divergentes et y répondre de façon argumentée et convaincante

Un espace de réflexion critique sur le droit positif

Compétence 3 : Mobiliser les connaissances pour ouvrir un espace de réflexion critique et constructive sur le droit positif

1. Mettre le droit en relation avec des considérations de justice et d'utilité sociale :

- Se former aux différentes conceptions de la justice
- Confronter les règles de droit à ces différentes conceptions pour l'interpréter et l'appliquer

- Associer rigueur de la technique et prise en compte de considérations éthiques dans sa démarche
- Prendre en considération les nécessités de la pratique et les besoins de la société auxquels le droit peut apporter des solutions

2. Appréhender l'élaboration et l'application du droit de façon critique :

- Identifier les enjeux sociaux et politiques des phénomènes juridiques
- Resituer la règle dans son contexte social pour comprendre les défis et les choix auxquels les acteurs doivent faire face
- Prendre en compte les rapports de force dans l'élaboration et l'application du droit

3. Introduire l'interdisciplinarité dans son analyse et sa perception du droit

- S'interroger sur les spécificités d'une approche juridique par rapport aux autres sciences humaines qui ont le droit pour objet
- Développer une réflexion critique sur la base de cette ouverture aux sciences humaines
- Favoriser une approche transversale du droit